

# Vent de défiance contre les éoliennes



Norbert Fradin (à droite) en compagnie de Patrick Vergez, Hervé de Vilmorin, François Giroux, Alain Mary et Régis Defraye.

Photo CL

L'opposition aux éoliennes ne faiblit pas chez les voisins de Champagne-Fontaines, en Dordogne. Plus de 130 personnes ont répondu récemment à l'appel de l'association Citoyenneté Environnement Périgord (CEP). Ce même jour, son président, Alain Mary, a introduit un nouveau recours contre le projet. Patrick Vergez et Norbert Fradin, le maire et le propriétaire du château de Villebois-Lavalette, sont venus témoigner de leur opposition à cette implantation, «*qui impactera la Petite cité de caractère et son château*». On notait la présence des collectifs «Forces Périgord», «Sauvons la queue d'âne» et «Éole 16». Alain Mary a présenté le déroulé de ce projet d'installation de cinq éoliennes qui a débuté en 2014. Après avoir été débouté, l'industriel éolien «Rès», en appel, a obtenu gain de cause en 2019. Tour à tour, François Giroux et Hervé de Vilmorin, les maires de

Champagne-Fontaines et de Vertheillac, ont fait état du non-respect, de l'avis des élus, de la santé des riverains, de l'environnement patrimonial et faunistique, etc.

Le public s'est interrogé sur le démantèlement des installations, l'aide excessive accordée aux promoteurs éoliens et l'obligation faite à EDF de racheter l'énergie au surcoût de prix, induisant une augmentation spectaculaire sur la facture des usagers.

Trévor Leggett, agent immobilier, a confirmé la dépréciation des biens impactés par les engins. «*Dans tous les cas, les projets éoliens constituent une catastrophe écologique*», a souligné, Alain Mary, dont l'association «CEP», a basé son recours en justice sur la biodiversité, en s'appuyant sur l'étude réalisée par la Ligue de protection des oiseaux. Il a enfin été décidé d'envoyer une lettre ouverte à la ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne.